



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-08-2026 /

Dossier complet le : 24-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022343/KK P

1 Intitulé du projet

Extension d'un parking pour une cellule commerciale sur la commune de Maiche (25)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALCATRAZ

Raison sociale

SCI ALCATRAZ

N° SIRET

42345350500012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DESCATEAUX

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension d'un parking pour une cellule commerciale sur la commune de Maiche (25). Le Permis de Construire initial (cf. annexe 7) prévoyait la construction de la cellule commerciale pour une surface plancher de 1 132 m², une emprise au sol de 1210 m² et d'un parking de 49 places. Le projet d'extension du parking est contenu dans les parcelles mentionnées au PC à savoir : ZK 58, ZK 59, ZK 77 et ZK 80. Le projet initial est actuellement en phase travaux (cf. annexe 3). Les travaux ont débuté à la date du 13/04/2026. L'annexe 3 permet de visualiser à quel stade se trouve le projet du PC initial. Le bâtiment commercial présent à l'état initial lors du dépôt du PC initial a été démolé. Cependant, et au vu de l'implantation de la cellule commerciale de restauration (McDonald's) en périphérie Nord du projet, il a finalement été décidé d'augmenter le nombre de places de parking, principalement par crainte d'une capacité insuffisante et donc de stationnement sauvage. Un permis de construire modificatif sera déposé après instruction de la procédure au cas par cas. Dans le cadre de cette nouvelle version du projet, la surface de plancher et l'emprise au sol de la cellule commerciale restent inchangées (1132 et 1210 m²), seule la capacité du parking sera modifiée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est donc l'augmentation du nombre de places de parking. En effet, au vu de la construction d'une autre cellule commerciale attenante au projet et susceptible d'attirer une forte clientèle, et après une phase de réflexion intégrant les différents acteurs et l'analyse du flux de clientèle potentiel, il a été décidé de procéder à l'agrandissement du parking. Le but étant d'éviter d'engendrer des désordres de circulation voire des stationnements sauvages, phénomène ayant déjà été observé sur des projets similaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévu dans le PC initial est en cours de construction. Les travaux ont débute a la date du 13/04/2026. L'annexe 3 permet de visualiser a quel stade se trouve le projet du PC initial. Le projet d'extension du parking est contenu dans les parcelles mentionnees au PC a savoir : ZK 58, ZK 59, ZK 77 et ZK 80. Le tenement a deja ete remodele artificiellement (cf annexe 3). L'extension du parking qui fait l'objet du present examen au cas par cas est prevue a la suite du projet initial. Les travaux consisteront donc a l'extension du parking.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking sera a destination des usagers du commerce et du restaurant. L'accès se fera au nord-ouest du tenement (cf. annexe 4).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire modificatif ; examen au cas par cas (NB : les projets de construction de la cellule commerciale et du restaurant ont fait l'objet de permis de construire distincts.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Stationnements drainants Cheminement piétons drainant Stationnements non drainants Cheminement piétons non drainant Voiries d'accès PL/VL et voiries parking VL Espaces verts	(1007, m ²) (63, m ²) (104, m ²) (49, m ²) (1 897, m ²) (1 454, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Maiche - Les parcelles du projet sont classées en zone UY correspondant aux sites abritant des activités commerciales ou de services de la commune.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le Permis de Construire initial (cf. annexe 7) prévoyait la construction de la cellule commerciale pour une surface plancher de 1 132 m², une emprise au sol de 1210 m² et d'un parking de 49 places. Le projet initial est actuellement en phase travaux (cf. annexe 3). Les travaux ont débuté à la date du 13/04/2026. L'annexe 3 permet de visualiser à quel stade se trouve le projet du PC initial. Le bâtiment commercial présent à l'état initial lors du dépôt du PC initial a été démoli. Le PC a été délivré le 04/03/2026 (cf annexe 7). Dans le cadre de cette nouvelle version du projet, la surface de plancher et l'emprise au sol de la cellule commerciale restent inchangées (1132 m² et 1210 m² respectivement), seule la capacité du parking sera modifiée passant de 49 places à 88 places. Le projet d'extension du parking est contenu dans les

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF n'est présente dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Maiche est située en zone de montagne. Cependant, le projet est implanté en continuité du tissu urbain existant, en zone UY du PLU, conformément à l'article L.122-5 du code de l'urbanisme et conformément aux orientations d'aménagement de la commune.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La commune de Maiche fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger (cf annexe 2).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Les axes routiers traversant la commune ne sont pas concernés par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des routes Departementales du Doubs 4eme echeance (2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL n'est recense au droit du projet. sites BASIAS sont references dans un rayon de 400 m environ autour des parcelles du projet (cf annexe 2).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est present dans un perimetre de 3 km autour de la zone d'etude.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Bien que le projet s'implante sur un tenement déjà construit et terrasse, le projet prévoit tout de même quelques déblais du fait de l'augmentation de la surface construite par rapport à l'existant. Les déblais seront principalement réutilisés sur site pour les travaux de terrassement et l'excédent sera traité dans un centre de traitement agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Comme expliqué précédemment, le projet est excédentaire en matériaux, aucun nouvel apport de matériaux ne sera donc nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde au reseau d'eau potable de la commune de Maiche au niveau de la Rue des Combes. Il sera également raccorde au reseau d'eaux usees de la commune. D'apres la Communauté de Communes du Pays de Maiche, la commune dispose d'une station d'epuration de type SBR et d'une capacite de 19 300 EH. Mise en route en 2009, elle traite les effluents de la commune et de quelques communes voisines.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La commune fait partie du PNR du Doubs Horloger. Cependant, le projet s'implante sur des parcelles deja artificialisees.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur des parcelles deja artificialisees.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas soumise a un PPRT. Plusieurs BASIAS se situent a proximite du site. Aucun BASOL n'est situe au droit ou aux alentours du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site d'etude est concerne par les risques naturels suivants : - Seisme : alea modere (3/5) - Radon : alea faible (1/3) D'apres la DDT25, la zone d'etude se trouve en alea faible vis-a-vis du risque d'effondrement et des indices karstiques de type dolines sont recensees a proximite (cf. annexe 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet s'implante a proximite d'une route departementale (D464) et d'une zone d'activites commerciales. De plus, il se situe en peripherie de la commune, limitant ainsi l'impact du trafic sur la commune. Le projet n'engendrera pas davantage de trafic par rapport a l'etat actuel.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux : le projet engendrera des emissions sonores dues aux engins de chantier ainsi qu'aux differents travaux, en periode diurne uniquement. En phase d'exploitation : les emissions sonores seront liees
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet se situe a proximite de la D464. Cet axe routier est concerne par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la DDT25. Il est classee en categorie 4 : la largeur maximale du secteur
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Phase travaux : vibrations temporaires dues aux engins. Phase exploitation : vibrations liees a la circulation des vehicules.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des eclairages sont necessaires a l'usage du parking et leur utilisation sera limitee au strict necessaire. Des eclairages LED a faible consommation seront mis en place sur le projet. Ces emissions seront limitees aux
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone du projet est sujette aux emissions lumineuses dues a sa proximite avec la D464, la zone d'activite proche et le centre urbain de Maiche de maniere generale
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets dans l'air lies aux engins de chantier durant la phase travaux, puis aux vehicules des clients, du personnel et de livraison en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet d'extension du parking engendrera un rejet d'eaux pluviales liees a l'imperméabilisation des sols. Un bassin de retention enterre de 155 m3 est prevu sous les places de stationnement (cf annexe 8)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le rejet se fera dans un fosse existant situe au sud-ouest du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet et plus précisément la cellule commerciale engendrera un rejet d'eaux usées liées à des usages domestiques (sanitaire, lavage des sols). Les effluents seront collectés via le réseau interne du projet puis raccordés au réseau communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : production de déchets non dangereux et inertes. Ces déchets seront gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées. En phase exploitation : les déchets seront liés à l'activité de la cellule commerciale, avec la production de déchets non dangereux de type DIB, cartons, plastiques, fermentescibles. Ces déchets seront gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	D'après l'Atlas des Patrimoines, le centre de Maiche est classé en Site Patrimonial Remarquable. Cependant, le projet ne s'implante pas dans le périmètre de ce site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La construction d'un restaurant en limite Nord est prévue. Ce projet a fait l'objet d'un PC distinct. Le projet d'extension du parking intervient dans ce contexte afin d'éviter les phénomènes de stationnement sauvage déjà observés sur des projets similaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - Evitement et préservation d'un murger de pierre sèche présent en limite cadastrale au sud-est conformément au règlement du PLU concernant les éléments protégés du petit patrimoine (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme) Mesures de réduction : - Une partie du cheminement piétons et des places de stationnement seront réalisées en revêtement perméable (1 070 m²) - Mise en place de 16 places munies de bornes de recharges électriques afin de favoriser les modes de transports non thermiques et de 4 autres pré-équipées Mesures de compensation : - Mise en place d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales dit de rétention permettant le tamponnement des eaux pluviales en cas de fortes pluies et ainsi de limiter l'apport de ruissellement au réseau public - Les espaces verts seront plantés d'arbres de hautes tiges et d'essences locales et variées conformément à l'article UY.2.2.3 du règlement du PLU permettant d'assurer un ombrage naturel et durable des aires de stationnement et les zones résiduelles seront engazonnées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des différents éléments de l'étude : - Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques ou sanitaires ; - Le projet n'est pas concerné par des risques naturels majeurs ; - Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de captages ; - La commune du projet est située dans le PNR du Doubs Horloger mais n'aura pas d'impact environnemental car le projet est situé sur un tenement déjà imperméabilisé et artificialisé ; - Le projet n'aura pas d'impact négatif conséquent sur le fonctionnement global du trafic routier à proximité du site ; - Une partie des places de stationnement et du cheminement piétons du site seront réalisées en pavés drainants, limitant l'imperméabilisation du site ; - Des mesures ERC sont mises en place pour limiter les impacts résiduels du projet sur l'environnement et la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom JACQUEMOND

Prénom Maylis

Qualité du signataire	Chargee d'operations
-----------------------	----------------------

À Saint-Etienne

Fait le 13-08-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)